



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la vieillesse

Question écrite n° 100628

Texte de la question

M. André Santini appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les revendications exprimées par la Fédération nationale des associations de personnes âgées en établissements et de leurs familles (FNPAEF). Elle indique qu'un trop grand nombre encore de personnes nécessitant des soins à domicile ne trouvent pas de places en services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et que l'inégalité des montants alloués dans le cadre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), selon le département où l'on vit, reste problématique. C'est pourquoi la FNPAEF, soutenue par l'association VEDIBE (Vieillir dans la dignité et le bien-être), demande que soit renforcé le maillage du territoire et que soit garantie une égalité d'accès aux services sur tout le territoire, d'une part, en créant des places de SSIAD et, d'autre part, en garantissant les mêmes montants de l'APA dans tous les départements. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. André Santini](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (10^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100628

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 25 juillet 2006, page 7743